



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 25 septembre 2019 — N° 63

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à participer au brunch au profit de La Maison Adhémar-Dion.

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île.

M. Fitzgibbon (Terrebonne) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'école Armand-Corbeil.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner le 90^e anniversaire de la Bibliothèque des jeunes de Montréal.

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'Expo Donnacona.

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin d'appuyer les revendications des jeunes en matière de changements climatiques

25 septembre 2019

Mme Samson (Iberville) fait une déclaration afin de rendre hommage à la municipalité de Rougemont, la capitale de la pomme.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Musée de la mer inc.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de féliciter les archers du Club Kamentukash inc. pour leurs performances au Championnat du Québec et aux Championnats canadiens de tir à l'arc.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Simon Gilbert, premier répondant lors d'un accident routier

À 9 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

Moment de recueillement

25 septembre 2019

Présentation de projets de loi

Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 39 Loi établissant un nouveau mode de scrutin

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 39.

Mme Ghazal (Mercier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 199 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour instaurer un droit d'initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 199.

Dépôts de documents

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport du Bureau des enquêtes indépendantes, en date du 8 juillet 2019.
(Dépôt n° 901-20190925)

25 septembre 2019

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Commission de l'éthique en science et technologie;

(Dépôt n° 902-20190925)

Les rapports annuels de gestion 2018-2019 des Fonds de recherche du Québec suivants :

Nature et technologies

(Dépôt n° 903-20190925)

Santé

(Dépôt n° 904-20190925)

Société et culture

(Dépôt n° 905-20190925)

Mme LeBel, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 du Fonds d'aide aux actions collectives.

(Dépôt n° 906-20190925)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Chassé (Châteauguay), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 17, 18, 19 et 24 septembre 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 18, Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes.

(Dépôt n° 907-20190925)

25 septembre 2019

Dépôts de pétitions

M. Allaire (Maskinongé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 16 citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-Barnabé, concernant le prolongement du réseau d'aqueduc de la Municipalité de Saint-Barnabé.

(Dépôt n° 908-20190925)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Rizqy (Saint-Laurent) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Sauvé (Fabre) dépose :

Copies d'articles de journaux parus en 2019, concernant la situation et les conditions de travail dans les établissements de santé et de services sociaux du Québec.

(Dépôt n° 909-20190925)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bonnardel, ministre des Transports, conjointement avec M. Barrette (La Pinière), Mme Ghazal (Mercier), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le travail de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) qui regroupe les neuf principales sociétés de transport collectif du Québec;

25 septembre 2019

QU'elle souligne le rôle important que jouent les membres de l'ATUQ dans la réduction des GES et pour la réduction de la congestion;

QU'elle rappelle que les services de transport collectifs sont essentiels pour assurer la mobilité des personnes sur le territoire du Québec;

QU'elle salue l'engagement des membres de l'ATUQ dans la Politique de mobilité durable et dans la démarche québécoise d'électrification des transports.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Ciccone (Marquette), conjointement avec M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les effets des appareils numériques sur la santé mentale et physique des jeunes; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte qu'au Québec, 395 municipalités, une dizaine d'universités et près d'une centaine d'organisations de la société civile ont adopté une déclaration d'urgence climatique;

QU'elle prenne acte du fait que l'Organisation des Nations unies a elle aussi déclaré l'urgence climatique et qu'en conséquence, 66 États ont souscrit à l'objectif de la neutralité carbone en 2050;

25 septembre 2019

QUE l'Assemblée nationale déclare à son tour l'urgence climatique, et qu'elle demande au gouvernement du Québec d'harmoniser l'ensemble de ses choix politiques avec cette situation de crise, en prenant tous les moyens nécessaires afin de réduire rapidement et drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 177 en annexe)

Pour : **113** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roy (Bonaventure), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale exige que tous les ministères concernés, y compris ceux de l'Agriculture et de l'Environnement, transmettent les données pertinentes qu'ils détiennent sur les pesticides à l'Institut national de santé publique.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 178 en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **0**

25 septembre 2019

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans.

M. Picard, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance publique afin de procéder aux auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce, en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois.
-

25 septembre 2019

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 25, Loi modifiant principalement la Loi sur l'immatriculation des armes à feu, ainsi que l'amendement transmis par Mme Nichols (Vaudreuil).

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, les votes sur l'amendement proposé par Mme Nichols (Vaudreuil) et le rapport de la Commission des institutions sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 12 h 17, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 12 h 22.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

25 septembre 2019

QUE la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 36, Loi modifiant la Loi sur les compagnies concernant la participation et la prise de décision aux assemblées des personnes morales sans capital-actions, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le 3 octobre 2019 après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 17 h 15;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques
Institut de gouvernance numérique
Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles
MÉDAC - Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires
Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, une minute au deuxième groupe d'opposition et une minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE le ministre des Finances soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

25 septembre 2019

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 236 et 237 du Règlement, M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 36, Loi modifiant la Loi sur les compagnies concernant la participation et la prise de décision aux assemblées des personnes morales sans capital-actions, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 36 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 36 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le mardi 24 septembre 2019, sur la motion de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, proposant que le projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis, soit adopté.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, est ajourné au nom de M. Kelley (Jacques-Cartier).

Les travaux reprennent à 15 h 02.

25 septembre 2019

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, propose :

QUE l'Assemblée nationale s'oppose au projet de « corridor énergétique national », tel que le propose le Parti conservateur du Canada, qui permettrait au gouvernement fédéral d'imposer la construction d'un oléoduc sur le territoire québécois, sans son consentement.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition des temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 48 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 11 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 10 minutes 4 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 20 minutes 15 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, propose :

QUE la motion du M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, soit amendée de la manière suivante :

1° Remplacer « au projet de « corridor énergétique national », tel que le propose le Parti conservateur du Canada, » par « à tout projet ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale s'oppose à tout projet qui permettrait au gouvernement fédéral d'imposer la construction d'un oléoduc sur le territoire québécois, sans son consentement.

25 septembre 2019

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, et sur la motion d'amendement de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, refuse la proposition d'amendement de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné plus tôt au cours de la présente séance, sur la motion de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, proposant que le projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis, soit adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 256 du Règlement, Mme Melançon (Verdun) prolonge son intervention au-delà de la durée prévue.

Le débat est ajourné au nom de M. Benjamin (Viau).

25 septembre 2019

À 18 heures, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 26 septembre 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

25 septembre 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 177)

POUR - 113

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Melançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Nichols (PLQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Ouellet (PQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Ouellette (IND)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	

25 septembre 2019

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Roy (Bonaventure), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda □Témiscamingue), M Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 178)

POUR - 110

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Rimouski)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellette (IND)	
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	